

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 2837**

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE 13

Substituer au mot :

« Gouvernement »

les mots :

« conseil d'orientation des retraites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à renforcer le rôle de recommandation du conseil d'orientation des retraites dans le pilotage d'une future réforme de la politique familiale. Le Gouvernement s'appuiera ainsi sur cette institution indépendante afin de définir sa politique.